

PROGRAMME DE FORMATION

Les violences conjugales. Comment accompagner les victimes et intervenir auprès des auteurs ?

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif ainsi que des collectivités et des divers services étant en charge de public confronté aux violences conjugales.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Identifier la violence conjugale au travers de ses différentes formes, manifestations et phases.

Définir la violence conjugale et les sanctions encourues par les auteurs de celles-ci au regard du Code Pénal.

Utiliser des outils permettant d'accompagner les personnes victimes de violences conjugales et d'intervenir auprès des auteurs de ces violences.

Programme

Présentation de la violence conjugale.

La prévention et la dénonciation des violences conjugales :

- Les éléments constitutifs de la violence conjugale au sein du Code Pénal : l'acte matériel, l'élément psychologique et la qualité de conjoint comme circonstance aggravante.

L'évaluation de la violence conjugale :

- L'agression verbale, l'agression psychologique, l'agression physique, l'agression sexuelle.

L'évolution ou les phases de la violence conjugale :

- Quand peut-on intervenir ? Analyse psychologique du cycle de la violence.

Répression des violences conjugales :

- Les sanctions applicables et la politique pénale.

Actualité des possibilités d'action des soignants et des travailleurs sociaux auprès des victimes et des auteurs des violences conjugales.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.